

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ

VENDREDI 20 MAI 2022 à 18h30

60 L, Avenue du 14 Juillet – 21300 CHENÔVE

Présents : Alain VORILLION - Brigitte MAILLARD - Romain PUECH - Christine POIFOL - Arnaud MAGNIN - Christian DEMANGEOT - Lionel GONY - Nadège SEGUIN - Guy MACHEREY - Florence GAY - Gilles CHALUMEAU

Absents excusés – Tatiana RATEAU - Nicolas LE FLOCH - Sylvain BOURIQUET – Christophe BOS

Secrétaire administrative et rédactrice : Anne CHARLES

Il y a 11 votants

ORDRE DU JOUR

- ☞ Approbation officielle du PV de la réunion du 11 Mars
- ☞ Déclaration du Président du Comité
- ☞ Point sur la discipline
- ☞ Championnats des clubs
 - Date du CDC Jeu Provençal suite à report
 - Désignation pour les différents lieux des rencontres CDC Open et Féminin
- ☞ Point sur la coupe de France et lieu ½ et finale Coupe Côte d'Or
- ☞ Championnats de Côte d'Or :
 - Facturation montants à réclamer aux clubs organisateurs à revoir
 - Absences joueurs non justifiées
 - Présence d'un délégué ou 2 délégués pour le site principal – A revoir pour 2023
- ☞ Championnats Régionaux :
 - Prise en charge des frais par le Comité pour les joueurs qualifiés
 - Non participation au championnat suite à une qualification sans justificatif
- ☞ Championnats de France :
 - Point sur la location des véhicules
 - Voir pour les petits-déjeuners (départ trop tôt) – Voir pour que le délégué anticipe
- ☞ Point sur le Championnat du Monde 2024
- ☞ Contrat d'engagement Républicain

- ☞ Attribution récompenses dirigeants – documents reçus de la FFPJP
- ☞ Report congrès 2024
- ☞ Congrès 2022 : 19 Novembre 2022 à PLOMBIERES
- ☞ Tenue arbitre (Nicolas RATEAU) – demande examen arbitre régional
- ☞ Point sur le nombre de licenciés 2022
- ☞ Emploi CTFR

Approbation PV réunion du 11 Mars 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Déclaration du Président du Comité

Plusieurs points sont soulevés par le Président :

- Bilan des Championnats de Côte d'Or = se sont bien déroulés dans l'ensemble. Pour le tripléte Vétérans, revoir pour la désignation du délégué car cette compétition se déroule la semaine.
 - ▶ Demande de certains clubs d'effectuer un tirage intégral = ceci fera l'objet d'un débat et d'un vote de l'ensemble des présidents des clubs de la Côte d'Or à la prochaine AG de Novembre. Le nombre et la répartition des clubs par secteurs seront également abordés pour 2023
- Réunion de la BFC du 4 Mai → *annexé au présent PV*
- Point sur les championnats des jeunes = Alain adresse ses félicitations et remercie le Cochonnet de Neuilly pour leur accueil
- Info de la fédération : la première trame du calendrier 2023 est sortie – le CCO Tripléte Mixte aura lieu fin mars.

Discipline

Suite à la démission de la Commission de discipline, les membres du Comité sont informés qu'il est obligatoire, pour chaque Comité, de procéder à la désignation d'une nouvelle Commission. Il sera donc envoyé, à tous les clubs, un appel à candidature qu'ils devront faire suivre à tous leurs licenciés. Chaque candidature devra être faite, soit par courrier, soit par mail, au Comité, et ce, avant le 30 Juin 2022. Les demandes seront étudiées et seront soumises au vote des membres du Comité en sa prochaine réunion.

Il sera également rappelé aux candidat(e)s qu'il est obligatoire de fournir un casier judiciaire vierge de – de 3 mois.

► Dernière info : le mail a été envoyé aux clubs le vendredi 3 Juin 2022.

Championnats des clubs

→ **Date du CDC Jeu Provençal suite à report** : la seconde journée de rencontre des CDC Provençal s'est vue reportée. Il ne reste en liste que 2 clubs (Mirebeau/Marsannay) qui peuvent prétendre à une montée. Après concertation entre ces deux clubs, la date du 22 Mai a été posée.

» Dernière info : *Victoire du Carreau de Marsannay*

Pour les autres clubs qui ne joueront pas leur troisième journée, les membres du Comité décident de mettre au vote le remboursement des frais d'inscription, soit 20€

Qui est Pour le remboursement de l'inscription pour le CDC Jeu Provençal?

11 POUR (unanimité)

Il s'agit des clubs suivants : Pétanque des Grésilles – Cochonnet du Lac – Nolay 2000 – Pétanque de Comblanchien – Pétanque des Loups et USCVL

Les clubs seront avisés et la somme de 20€ sera remboursée (montant déduit de la facture des inscriptions aux championnats de Côte d'Or)

→ **Désignation pour les différents lieux des rencontres CDC Open et Féminin** : après avoir demandé la disponibilité des clubs pour recevoir plusieurs équipes sur un même site, la Commission Sportive s'est réunie et a fait des propositions, validées ce jour par le Comité. *Ci-annexé le tableau récapitulatif.*

Point sur la coupe de France et lieu ½ et finale Coupe Côte d'Or

Coupe de France : du fait du manque d'arbitres, le 1^{er} tour de la Coupe de France se déroulera sur 3 sites : NOLAY – ST REMY et BEAUNE – *Tableau des rencontres ci-joint.* Pour les autres tours, les dates butoirs sont les suivantes : 3 Juillet et 31 Juillet 2022.

A noter : l'équipe du Cochonnet Talantais a déclaré forfait pour le 1^{er} tour (29 Mai)
Après débat entre les membres du Comité, il a été décidé qu'ils ne pourront pas jouer la Coupe de Côte d'Or.

Coupe de Côte d'Or : Les rencontres se feront à dates butoirs pour les 2 premiers tours, soit le 3 Juillet et le 31 Juillet 2022 – *Tableau des rencontres ci-joint.*

Les phases finales se dérouleront le 11 Septembre à ST REMY (1/2 le matin et finale l'après-midi).

Championnats de Côte d'Or

→ Facturation montants à réclamer aux clubs organisateurs à revoir :

Lors de la préparation des montants à réclamer aux clubs organisateurs des championnats de Côte d'Or, laquelle se conformait au cahier des charges, il a été constaté par les membres du Comité que ceux-ci, notamment pour les Triplettes, étaient importants. La Trésorière a donc étudié plusieurs possibilités pour que le Comité prenne en charge tout ou partie de ces coûts.

Après discussion, il a été proposé que le CD21 fasse une remise de 50% sur le montant initialement prévu à tous les clubs organisateurs (secteurs et sites principaux) et de 70% pour le Cochonnet de Neuilly qui a reçu en, plus des CCO Jeu Provençal, la totalité des Championnats Jeunes (Tête à Tête, doublette et Triplette).

Qui est Pour l'attribution de cette remise ?

11 POUR (unanimité)

Les factures seront adressées aux clubs courant semaine 23.

Pour les inscriptions des équipes à facturer aux clubs, elles seront également envoyées, comme prévu, dans le courant du mois de Juin.

→ Absences joueurs non justifiées :

A ce jour, seul 1 joueur n'a pas apporté le justificatif de son absence à un championnat de Côte d'Or. Le Comité se trouve donc dans l'obligation d'appliquer le règlement, à savoir la sanction suivante : Ce licencié ne pourra donc pas participer au même championnat l'année prochaine, soit le doublette masculin. Il en sera avisé par courrier.

» *Dernière info : le courrier lui a été transmis le 24 Mai*

→ Présence d'un délégué ou 2 délégués pour le site principal :

1 délégué le samedi et dimanche sur le site principal quand c'est un championnat en secteur et 1 délégué pour chaque championnat féminin.

Championnats Régionaux

→ Prise en charge des frais par le Comité pour les joueurs qualifiés :

Ci-dessous paragraphe concernant la prise en charge dans la convocation de 2022.

« Le repas du samedi midi pour les joueurs sera pris sur place et réservé par le Comité.

- *1 somme de 16€ est allouée sur justificatif pour la Chambre d'Hôtel la veille du Championnat si la distance du siège du club est supérieure à 150 km.*
- *Remboursement de 0,32€ par kilomètre si le siège du club est à plus de 120 km »*

Il est décidé de rajouter en 2023, pour plus de précision, que la somme de 16€ pour la chambre est par joueur et non pour l'équipe et que pour les championnats Jeu Provençal (2 jours) la même somme pour l'hôtel sera allouée par joueur si l'équipe est qualifiée le 2^{ème} jour.

→ Non participation au championnat suite à une qualification sans justificatif :

Ce point est reporté. Il sera évoqué lors de la prochaine AG du CD21 en Novembre et sera proposé au vote aux représentants des clubs.

Championnats de France

→ Point sur la location des véhicules :

La Société HERTZ nous a adressé, à notre demande, le devis pour la location de tous les véhicules nécessaires aux déplacements des joueurs et délégués pour les championnats de France. Un tableau récapitulatif de nos demandes sera envoyé dès mardi prochain.

→ Voir pour les petits-déjeuners (départ trop tôt) – Voir pour que le délégué anticipe

La copie des réservations des hôtels a été envoyée à tous les délégués concernés. Ils devront se mettre en contact avec les hébergements pour voir avec eux s'il est possible ou non de pouvoir prendre le petit déjeuner. S'il n'y a pas de solution, charge à eux de le fournir.

Point sur le Championnat du Monde 2024

Lionel fait un point sur l'avancée du travail effectué pour l'organisation du Championnat du Monde 2024.

Sans tout détailler dans le présent PV, il fixe un planning général des tâches en cours tout en sachant que le démarrage officiel se fera à la rentrée de Septembre 2022, avec l'établissement d'un rétro-planning ainsi que la mise en place du Comité d'Organisation.

Le comité d'organisation générale est désigné et se compose des membres suivants :
Président Comité d'organisation : Lionel GONY
Président-adjoint du CO : Alain VORILLION
Trésorière CO : Nadège SEGUIN
Trésorière-adjoint CO : Tatiana RATEAU
Direction Générale : Arnaud MAGNIN et Christian DEMANGEOT
Secrétariat Général : Brigitte MAILLARD
Secrétariat administratif : Anne CHARLES

Contrat d'engagement Républicain

Par le biais de la FFPJP, et en application de la Loi N° 2021-1109 du 24 Août 2021 il est obligatoire, pour tous les clubs, ainsi que pour tous les Comités (départementaux et régionaux) de prendre connaissance, de signer et tamponné ce contrat d'engagement républicain (*ci-joint modèle*). Celui-ci sera renvoyé aux instances nationales. Un premier mail a donc envoyé le 21 Avril 2022, avec une date butoir au 31 Mai.

► *Dernière info : devant le nombre assez important de clubs qui n'ont pas répondu, le Comité a renvoyé un mail de rappel le 24 Mai avec la date limite du 8 Juin.*

Attribution récompenses dirigeants – documents reçus de la FFPJP

Le délai, cette année, pour la réception par la FFPJP des demandes de récompenses est du 13 Juillet 2022. Comme celles-ci doivent être validées auparavant par le Comité Régional de Bourgogne Franche Comté, le secrétariat du CD21 enverra, au plus vite, à tous les clubs, les formulaires ainsi que la réglementation. Comme l'année précédente, la date limite de réception est fixée au 1er Juillet 2022.

► *Dernière info : mail adressé le 2 Juin 2022*

Report congrès 2024

Suite à l'attribution de Dijon pour organiser le Championnat du Monde Triplette Masculin et Tir de Précision du 4 au 8 Décembre 2024, il apparait difficile de maintenir la date du congrès au 3^{ème} samedi de Novembre, d'autant qu'il s'agit d'une année électorale. Il sera donc demandé à la FFPJP, l'autorisation exceptionnelle de reporter cette Assemblée Générale en Janvier 2025.

Congrès 2022

Lors du dernier congrès, le Pétanque Club de Plombières avait fait part de sa candidature pour organiser la prochaine Assemblée Générale, sous réserves de l'accord de la municipalité pour la location de la salle. Celui-ci a été donné. Le 66^{ème} congrès du CD21 aura donc lieu le 19 NOVEMBRE 2022 à Plombières.

Points supplémentaires évoqués

→ Tenue arbitre : il a été soulevé par certains arbitres que le blouson officiel fourni à nos arbitres était trop chaud et trop lourd et ne pouvait servir que pour l'arbitrage à l'extérieur. Une demande a été faite à Promopétanque et il existe un KWAY plus léger. Le comité commandera donc, pour ceux qui en feront une demande justifiée, ce KWAY.

→ A noter que Mr Nicolas RATEAU, arbitre départemental, souhaite passer l'examen pour devenir arbitre régional. Le formulaire sera envoyé au président du Comité Régional de BFC.

» Dernière info : dossier de candidature transmis.

→ Point sur le nombre de licenciés 2022 : au 3 Juin (date de la rédaction du présent PV) le CD21 compte 1890 licenciés.

Pour info, le nombre pour les années précédentes était de :

2021 – 1639

2020 – 2137

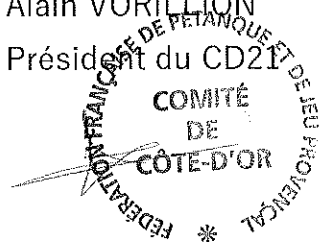
2019 – 2237

→ Emploi CTFR : lors de la réunion du 28/01/2022, il a été évoqué le recrutement d'un CTFR (Conseiller Technique Fédéral Régional). Le recrutement est toujours en cours et une personne de la Côte d'or a postulé.

La réunion se termine à 23h00

La prochaine réunion a été fixée au 29 Juillet 2022 à 18h30

Alain VORILLION
Président du CD21



Brigitte MAILLARD
Secrétaire Générale

